

**BREVET D'INITIATION AERONAUTIQUE (BIA)**  
**CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT AERONAUTIQUE (CAEA)**  
**SESSION 2020**

Références : Arrêtes du 19/02/2015 publiés au J.O. du 21/02/2015 et au B.O.E.N. N° 42 du 7 décembre 2017 définissant les modalités d'organisation du BIA et du CAEA.

Destinataires : Chefs d'établissement, formateurs-référents, candidats.

Affaires suivie par : Audrey BRUNETTI Gestionnaire – audrey.brunetti@ac-nice.fr – 04 93 53 72 71  
Lise DE CILLIA Chef de service des examens généraux et technologiques

➤ Pour le **Brevet d'Initiation Aéronautique**

Les candidats doivent obligatoirement s'inscrire sous la responsabilité d'un formateur référent et/ou d'un représentant légal par internet à l'adresse suivante :

**<https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/login>**

**Du mercredi 29 janvier 2020 au mercredi 11 mars 2020**

Durée totale de l'épreuve obligatoire : 2h30 (14h à 16h30)

Une épreuve facultative d'anglais est proposée aux candidats lors de leur inscription (16h30 à 17h)

➤ Pour le **Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique**

Inscription par internet à l'adresse suivante :

**<http://portail.in.ac-nice.fr/DEC/caea/inscription/>**

Certaines conditions de dispense d'épreuves sont prévues pour le CAEA. Un questionnaire vous sera par la suite envoyé afin de justifier de votre statut.

Durée totale de l'épreuve d'admissibilité : 3h00 (14h à 17h)

Seuls les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 15/20 à l'épreuve d'admissibilité pourront se présenter à l'épreuve orale d'admission, qui comportera deux parties.

Une note inférieure à 10 à l'une des parties de l'épreuve orale sera éliminatoire.

- 1°) La calculatrice (non programmable et non graphique) est autorisée pour les deux examens sauf mention contraire portée sur le sujet. Aucun autre matériel n'est autorisé.
- 2°) **Les résultats seront mis en ligne sur :**  
Pour le **CAEA** : **<http://portail.in.ac-nice.fr/DEC/caea/resultats/>**  
Pour le **BIA** : **[http://pubcyc.orion.education.fr/publication\\_A23/](http://pubcyc.orion.education.fr/publication_A23/)**
- 3°) **En cas de réussite à l'examen, les candidats devront retirer leur diplômes dans leur établissement d'origine. Pour les candidats libres, les diplômes seront transmis par la division des examens et concours du rectorat de l'académie de Nice sur demande.**

*En cas de problème, prendre contact avec le comité d'initiation régional à l'aéronautique et spatial (CIRAS) à l'adresse suivante : ciras@ac-nice.fr*

Les épreuves auront lieu le **mercredi 20 mai à 14h00** sur la base des sujets nationaux.